

BUDGETS PRIMITIFS 2019

RAPPORT DE PRESENTATION

Lors de sa séance du 14 février dernier le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2019 lors de la présentation du rapport.

Dans le cadre des orientations qui ont été annoncées, le Conseil d'Adjointes et la commission des finances du 14 mars 2019 ont pu prendre connaissance, commenter et amender l'ensemble de ces budgets, en s'attachant à respecter les grandes orientations évoquées lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Ces budgets primitifs 2019 ont été élaborés selon 2 axes :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- un autofinancement à 2.400.000€.

LE BUDGET GENERAL

A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 13.230.000€.

Elle est supérieure de 2.80% à celle de 2018 qui s'équilibrait à 12.870.00€.

1- Les dépenses de fonctionnement

- **Chapitre 011 «charges à caractère général» : 2.578.000€**

Ce chapitre est en hausse de 7.69% par rapport au BP 2018.

Il regroupe tous les achats de matières et fournitures non stockables (électricité, gaz, carburants, alimentation, fournitures de petit équipement, fournitures d'entretien...), les contrats avec les entreprises (maintenance, honoraires, entretien et réparation...), transports scolaires, impressions, les dépenses de fêtes et cérémonies, les taxes foncières ...

Les dépenses inscrites sur les lignes du budget sont ajustées au plus près du montant estimé.

A compter de 2019, les dépenses relatives à la saison culturelle, auparavant gérée par l'ODAC sont intégrées dans le budget communal.

- **Chapitre 012 «charges de personnel» : 6.400.000€**

Ce chiffre est en légère augmentation (+ 1.50%) par rapport à celui prévu au budget total 2018 (6.300.000€).

Il est nécessaire de constater la hausse des différentes cotisations patronales et salariales et du SMIC.

Le glissement vieillesse technicité a été également prévu ainsi que l'impact des recrutements 2018 sur une année complète ainsi que l'évaluation financière des mouvements 2019 (départs et recrutements).

La fin des contrats aidés entraîne également une hausse de la masse salariale.

Cette somme de 6.400.000€ est brute ; les remboursements relatifs aux arrêts maladie et aux contrats aidés sont inscrits en recettes pour 100.000€ au chapitre 013 et 13.000€ au chapitre 74. Les charges de personnel représentent donc 6.287.000€ net.

- **Chapitre 014 «atténuation de produits» : 3.000€**

Ce chapitre reprend les dégrèvements accordés au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

- **Chapitre 023 «virement à la section d'investissement» : 1.800.000€**

Le montant viré de la section de fonctionnement à la section d'investissement est en légère hausse. Il est de 1.800.000€ cette année pour 1.780.000 € en 2018.

Il représente la principale partie de la capacité d'autofinancement de la Commune.

- **Chapitre 042 «opérations d'ordre de transfert entre sections» : 933.000€**

Ce chapitre reprend les opérations de dotations aux amortissements et provisions. Il permet également d'augmenter la capacité d'autofinancement.

- **Chapitre 65 «autres charges de gestion courante» : 1.171.400€**

Ce montant est en baisse (-6.22%), par rapport à celui de l'an dernier (1.249.100€).

Il comprend les indemnités des élus, la subvention versée au CCAS, les subventions attribuées aux associations locales et à l'OGEC St Nicolas et la participation pour frais de scolarité versées aux autres communes.

La baisse s'explique par la baisse de subvention versée les années précédentes à l'ODAC liée à la municipalisation de la saison culturelle.

- **Chapitre 66 «charges financières» : 294.000€**

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

- **Chapitre 67 «charges exceptionnelles» : 15.600€**

Ce chapitre constate principalement le montant des titres à annuler sur les exercices antérieurs et diverses dépenses exceptionnelles.

2- Les recettes de fonctionnement

- **Chapitre 013 «atténuations des charges de personnel» : 100.000€**

Ce chapitre reprend les remboursements de salaires et de charges en application de notre assurance, en cas de congés de longue maladie ou de longue durée et d'accidents du travail.

Il comprend également les remboursements de salaires par la caisse primaire d'assurance maladie pour les agents relevant du régime général, le paiement des décharges syndicales ainsi que les remboursements relatifs aux emplois aidés.

- **Chapitre 042 «opérations d'ordre de transfert entre sections» : 353.000€**

Ce chapitre comprend des opérations d'ordre et notamment les travaux en régie pour 190.000€.

- **Chapitre 70 «produits des services et ventes diverses» : 968.000€**

Ce chapitre baisse de 5% par rapport à 2018 notamment, à cause de la nouvelle convention avec Loire Forez agglomération concernant le remboursement de personnel mis à disposition pour la voirie.

Il comprend principalement les recettes relatives à la restauration collective, aux structures petite enfance, au musée, au périscolaire, aux locations de salles et de matériels.

- **Chapitre 73 «impôts et taxes» : 8.194.000€**

Le BP 2019 a été établi en constatant uniquement un accroissement des bases des 3 taxes communales sans augmentation des taux communaux.

L'augmentation des bases pour 2019, prévue par la loi de finances est de 2.20%.

- **Chapitre 74 «dotations et participations» : 3.191.000€**

Ce chapitre est en légère baisse de 1%.

Les différentes dotations sont estimées avec prudence sur la base des recettes perçues en 2018. En effet, il faut noter que les montants des dotations, dont la dotation globale de fonctionnement, ne sont pas connus à ce jour.

- **Chapitre 75 «autres produits de gestion courante» : 387.000€**

Ce chapitre comprend principalement le montant des locations d'immeubles du parc privé de la commune : 300.000€.

- **Chapitre 76 «produits financiers» : 10.000€**

Il s'agit du remboursement par la Communauté d'agglomération Loire Forez d'un emprunt transféré au titre de l'assainissement.

- **Chapitre 77 «produits exceptionnels» : 27.000€**

Ce chapitre enregistre les recettes exceptionnelles, notamment celles liées au remboursement des sinistres par les assurances.

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de : 5.965.000€.

Elle est en baisse par rapport à celle de 2018 qui s'équilibrait à : 6.686.000€.

1- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées par :

- le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 880.000 €,
- le versement d'une attribution de compensation d'investissement correspondant à l'enveloppe voirie due à des transferts de voies communales pour 127.000€
- diverses acquisitions immobilières dont le bâtiment situé au carrefour de St Rambert pour 300.000€ et le tènement situé place du Pont pour 135.000€.
- l'acquisition de matériel roulant, de matériel informatique, de logiciels, de mobilier et de matériels divers pour les différents services municipaux,... pour 488.560€.
- diverses dépenses de travaux dont les principales sont :
 - les travaux d'aménagement des bords de Loire,
 - les travaux d'aménagement de la route de Bonson,
 - les travaux d'aménagement de la Passerelle,
 - les travaux d'aménagement de la maison des remparts,
 - les travaux pour l'accessibilité dans les ERP,
 - les travaux dans les bâtiments scolaires,
 - divers travaux de voirie,
 - divers travaux dans les bâtiments communaux.

2- RECETTES

Les ressources propres incluent plusieurs recettes d'investissement à savoir :

- le remboursement du fonds de compensation de la T.V.A.,
- la taxe d'aménagement,
- les produits des amendes de police,
- le virement de la section de fonctionnement,
- les provisions et dotations.

Les cessions du patrimoine sont évaluées à 740.000€.

Les subventions obtenues pour les projets d'investissement en cours s'élèvent à 156.000€.

L'autofinancement brut est important puisqu'il s'élève à 2.733.000€ et se décompose de la manière suivante :

- 1.800.000 € de virement de la section de fonctionnement,
- 933.000 € de provisions et dotations.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, le recours à l'emprunt est nécessaire pour 1.500.000€.

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

A- LA SECTION D'EXPLOITATION : 361.500€

Cette section reste stable par rapport à celle de 2018 qui s'élevait à 364.000€.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 100.000€ à l'identique de 2018.

Les recettes d'exploitation sont constituées essentiellement de la redevance versée à la commune par le fermier sur les ventes d'eau soit 350.000€.

B- SECTION D'INVESTISSEMENT : 967.000€

Les travaux inscrits au budget primitif 2019 sont :

- Travaux route de Bonson et à la Durière,
- Travaux réservoir des Ormances
- Travaux de grosses réparations sur le réseau,
- Travaux de mise aux normes des raccordements.

Recours à l'emprunt :

Pour cet exercice, le budget a été établi avec un recours à l'emprunt de 466.500 €.

Récupération TVA :

Pour ces différents travaux d'investissement, la Commune récupérera 112.000€ de TVA auprès du fermier Aqualter.

LE BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE

A- LA SECTION D'EXPLOITATION : 64.000€

Les charges sont composées principalement d'achat de matières (granulés bois, gaz..), d'entretien et de dépenses refacturées par le budget général.

Il y a des charges d'intérêts pour 8.000€

La vente de chauffage à la Communauté d'Agglomération ainsi qu'au budget général, pour le groupe scolaire Cèdres-Peupliers et le pôle culturel, est la seule recette de ce budget soit 62.000€.

B- SECTION D'INVESTISSEMENT : 25.000€

Le remboursement du capital de l'emprunt s'élève à 23.000€.